



CHAMPIONNAT DE LA CORREZE 2025 STROKEPLAY – AUBAZINE 14 MARS 2026

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 23 février 2026

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Pour entrer dans le classement final, les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19)
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être abonné dans un golf du département de la Corrèze
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être adhérent dans un club de golf du département de la Corrèze, y compris les clubs dits entreprise

- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-2) Séries :

Le champ des joueurs seront répartis dans 3 séries suivant les index :

- Série 1 : index dames et messieurs strictement inférieurs 11,4
- Série 2 : index dames et messieurs compris entre 11,4 et 24,4
- Série 3 : index dames et messieurs strictement supérieurs 24,4

II – FORMES DE JEU

2-1) Repères de jeu :

- Série 1 :
 - o Dames : repères bleus
 - o Messieurs : repères blancs
- Séries 2 et 3 :
 - o Dames : repères rouges
 - o Messieurs : repères jaunes

2-2) Départs :

Les départs se font par ordre d'index croissant.

2-3) Forme de jeu :

- Série 1 : Strokeplay / 18 trous
- Série 2 : Strokeplay score max* / 18 trous
- Série 3 : Strokeplay score max* / 18 trous





* Si la balle n'est pas entrée dans le trou après 9 coups, le joueur devra la ramasser et noter 10 sur la carte de score, quel que soit le par du trou.

2-4) Départage :

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs ou joueuses, licenciés en Corrèze ou ayant cotisé à dans une AS corrézienne, on prendra le score brut du 3ème tour en comparant les 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le champion Stroke de la Corrèze.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

- Clôture des inscriptions : le mercredi 11 mars au travers du site du comité départemental de la Corrèze à l'adresse : <https://www.cdgolf19.org/inscriptions>
- Droit d'engagement : gratuit pour les jeunes (moins de 18 ans), 20 € pour les tous les autres joueurs à régler le jour de la compétition. Les engagements sont répartis de la manière suivante : 17 € pour le terrain, 3 € pour le comité départemental. (à régler en espèce ou chèque)

3-2) Forfaits :

Les joueurs doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

- Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.
- Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après l'arrivée de la dernière partie.

Un trophée sera offert aux championnes et champions de chaque série s'ils répondent aux exigences de licence. Si ce n'est pas le cas, la ou le joueur suivant sur la liste répondant aux exigences sera doté du trophée.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant du golf recevant

